



**Service d'Accompagnement
pour Personnes
avec Déficience Intellectuelle**

Avec le soutien de la Commission Communautaire Française (COCOF)



FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SAPHAM

Règlement d'ordre intérieur

Introduction

Le SAPHAM est un Service d'Accompagnement agréé par la COCOF, dont le but est d'améliorer l'inclusion dans la société des enfants, des jeunes et des adultes avec un handicap intellectuel ou un retard de développement, avec ou sans troubles autistiques ou autres handicaps.

Le SAPHAM se compose de deux équipes : l'équipe Enfants et l'équipe Adultes. Elles travaillent à répondre aux besoins et aux demandes de la personne handicapée et de sa famille.

Le service répond aux demandes faites par la personne elle-même ou par sa famille. La demande d'accompagnement peut se faire par un simple appel au téléphone (02/504.90.10) ou par mail (info@sapham.be). Ensuite, la coordinatrice de l'équipe concernée proposera un rendez-vous. Une permanence téléphonique est assurée le matin et un répondeur est activé ensuite.

Une première rencontre permet de découvrir les besoins et les demandes de la personne ou de sa famille, de fixer ensemble les objectifs de l'accompagnement et d'expliquer comment nous travaillons. Une convention est signée : on y inscrit le projet d'accompagnement individualisé, qui explique par quels moyens le SAPHAM essaiera de répondre aux demandes. Le projet sera évalué chaque année et une nouvelle convention signée si l'accompagnement continue.

Le Service d'accompagnement

- analyse en équipe la demande de la personne ou de sa famille et propose un projet d'accompagnement individualisé pour y répondre au mieux ;
- signe avec la personne ou sa famille une convention d'accompagnement qui reprend le projet avec tous ses détails (les objectifs, le coût, la durée...);
- poursuit les objectifs fixés avec la personne ou sa famille dans le respect de la déontologie, de la vie privée du bénéficiaire et de la protection de ses données personnelles ;
- encourage l'inscription au Service PHARE ;
- donne toutes les informations utiles concernant le handicap, les services, les institutions, pour permettre à la personne ou à sa famille de réaliser son projet de vie ;
- associe activement la personne ou sa famille à ses interventions et les informe de toutes les démarches entreprises pour réaliser les objectifs fixés dans la convention.

La personne ou sa famille

- participe aux réunions organisées par le SAPHAM ;
- prévient le SAPHAM en cas d'annulation d'un rendez-vous ;
- informe le SAPHAM des modifications de sa situation;
- paie le montant des factures d'accompagnement, d'accueil ou d'activités
- avertit l'accompagnateur si elle souhaite interrompre le suivi;
- respecte le personnel et le matériel du SAPHAM
- **En cas de non-respect de ces dispositions, le SAPHAM se réserve le droit de mettre fin à l'accompagnement et de demander le remboursement du matériel abîmé.**

PARTICIPATION

Les personnes accompagnées et leur famille participent au bilan annuel pour évaluer le travail accompli, faire éventuellement de nouvelles demandes ou exprimer leurs souhaits et leurs remarques sur les activités proposées par le SAPHAM et sur son organisation.

COÛT DU SERVICE

La loi prévoit que la personne accompagnée participe aux frais de l'accompagnement et des activités de loisirs ou de l'accueil.

Pour l'accompagnement général, Le SAPHAM facture un forfait de 10 € par mois. En cas de difficulté financière, il est possible de diminuer ce montant. Si un accueil au service Répit (10 €/jour) ou à la Récré (5€/jour) s'ajoute à l'accompagnement, le montant est ajouté à la facture trimestrielle.

Pour les adultes qui souhaitent exclusivement un accompagnement dans les loisirs organisés par le SAPHAM, le forfait est de 2,50€ par mois, auxquels on ajoute le coût réel des activités. Les activités extérieures sont payées directement par les participants sur place.

Les factures sont à payer sur le compte BE12 2100 1627 0992 du SAPHAM. En cas de non-paiement, et après avoir contacté la personne ou sa famille, le service se réserve le droit de mettre fin à l'accompagnement ou aux activités proposées.

RESPECT DU SECRET PROFESSIONNEL ET DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Le SAPHAM respecte les règles du secret professionnel et la législation sur la protection des données personnelles. Pour la bonne réalisation de son travail, l'accompagnateur partage les informations nécessaires avec son équipe (au sein du SAPHAM) et si nécessaire avec des personnes extérieures au SAPHAM (avec l'accord de la personne ou de sa famille).

RÉCLAMATIONS

Si le bénéficiaire (ou son représentant) n'est pas satisfait des interventions du SAPHAM, il en parlera avec ses accompagnateurs et avec la Coordination. Si aucun accord n'est trouvé, il pourra s'adresser à la Direction pour trouver une solution. En cas de litige persistant, toute réclamation pourra être adressée par écrit au Président du Conseil d'administration de l'ASBL.

Cette réclamation peut également être adressée au Service PHARE ou à l'Inspection du SPFB : **Commission Communautaire Française (COCOF)** - Service PHARE - Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles - Tél. : 02/800 80 00. Service Inspection : ☎ 02 800 83 50 ou par mail : inspection@spfb.brussels

ASSURANCES

Le SAPHAM a souscrit une assurance en responsabilité civile, selon laquelle les bénéficiaires du service et les participants aux activités sont couverts **sous certaines conditions** dans les locaux ou pendant les activités du SAPHAM. Les familles sont vivement encouragées à souscrire une assurance individuelle « Accidents » et une « Assurance Familiale pour les incidents et accidents » n'impliquant pas une faute du personnel du SAPHAM.

LA GESTION DE L'ARGENT DU BÉNÉFICIAIRE

Les membres du personnel ne peuvent pas gérer ou conserver l'argent ou les biens de la personne handicapée sauf dans des cas particuliers et en accord avec l'administrateur de biens. Chaque dépense sera justifiée par un document (reçu, ticket de caisse, facture, etc...).

PERSONNES RESPONSABLES

Président du Conseil d'Administration : Francis Van der Maren.

Directrices chargées de la gestion journalière : Pascale Carrier et Marie-Claire Castermans

L'ÉQUIPE ENFANTS (enfants et adolescents)

Coordination : Maud CHARLIER, psychologue

L'équipe Enfants propose un accompagnement pour les enfants et les adolescents dès l'annonce du diagnostic ou dès la naissance et jusqu'à la fin de leur scolarité.

Notre équipe mobile propose un accompagnement individualisé à domicile et dans les différents lieux fréquentés par l'enfant (domicile, crèche, école, ...), sur base des demandes et des besoins de la famille.

Nous soutenons et proposons des stimulations et des informations pour l'enfant dans les différentes étapes de son développement. Nous rencontrons les parents, leur apportons une écoute et les accompagnons dans leur cheminement et dans leurs démarches. Nous collaborons avec les divers intervenants (médecins, paramédicaux, enseignants, ...).

A l'école (ordinaire ou spécialisée) ou à la crèche, nous favorisons les liens entre la famille et les équipes éducatives en proposant un espace de concertation et de réflexion. Nous veillons à la cohérence du projet en collaboration avec toutes les personnes impliquées et nous proposons les adaptations pédagogiques nécessaires à l'enfant. Nous aidons la famille à trouver des activités extra-scolaires adaptées à son enfant si elle le souhaite.

Nos activités supplémentaires :

Le SAPHAM organise également des activités pour enfants à besoins spécifiques. Ces activités sont diverses et visent le développement et l'épanouissement des enfants selon leur âge et leurs besoins.

Un dossier contenant les informations utiles à une bonne prise en charge de leur enfant sera rempli avec les parents.

➤ **La halte-accueil : La Récré**

La Récré est une halte-accueil agréée par le service PHARE. L'accès à La Récré est réservé aux enfants accompagnés par le SAPHAM ou par un autre service d'accompagnement (dans ce cas, la convention d'accompagnement avec le SAPHAM précisera les objectifs précis de chaque service). Une convention d'accueil est aussi signée avec La Récré, qui précise les modalités d'accueil décidées avec la famille.

Le SAPHAM accorde une place essentielle à l'organisation de journées d'accueil adaptées et de qualité pour des enfants de 0 à 6 ans. La Récré peut accueillir les enfants un ou plusieurs jours par semaine, entre 8h00 et 18h00, selon l'horaire défini dans la convention d'accueil signée avec les parents. Tous les enfants sont attendus avant 10h00, sauf situation particulière acceptée par le SAPHAM. La première visite de la Récré est organisée sur rendez-vous et un temps de familiarisation est prévu.

Une participation financière de 5€ par journée d'accueil est demandée. Elle est facturée tous les 3 mois et payable sur le compte de l'association. En cas d'absence non motivée, la journée est due. En cas d'absences fréquentes et non motivées ou de non-respect des dispositions prévues, le SAPHAM se réserve le droit de mettre fin à l'accueil de l'enfant. Le SAPHAM recommande aux parents de respecter le schéma de vaccination déterminé par l'ONE.

➤ **Les loisirs pour enfants : le Petit Pont**

Le Petit Pont organise pour les enfants accompagnés des journées d'activités individuelles ou collectives au prix de 10 € avec un objectif de stimulation de l'enfant, afin de favoriser la transition vers une prise en charge satisfaisante par une crèche, une école ou un service d'accueil de jour, notamment pour les enfants déscolarisés. Le Petit Pont propose également des semaines de stage durant les congés scolaires.

➤ **Le soutien en inclusion scolaire**

Un soutien spécifique peut être proposé aux enfants qui sont en inclusion scolaire dans l'enseignement ordinaire. L'accompagnement se complète alors avec un suivi scolaire plus soutenu adapté aux besoins tant de l'enfant que de l'enseignant. Une rencontre préalable est organisée entre la famille et l'accompagnatrice en inclusion scolaire. Il ne s'agit pas d'une présence en classe permanente mais d'observations régulières qui débouchent sur des adaptations proposées à l'enseignant.

L'enfant qui fréquente une classe dans une école ordinaire doit pouvoir s'y épanouir tout en développant ses compétences, dans tous les aspects de base : son autonomie, sa socialisation mais aussi ses apprentissages, son expression et sa motricité.

L'ÉQUIPE ADULTES

Coordination : Marion FUVELLE, ergothérapeute

L'équipe Adultes propose un accompagnement pour les jeunes à partir de 16 ans et pour les adultes.

Notre équipe mobile aide la personne accompagnée dans ses démarches administratives et la soutient à veiller à sa prise en charge médicale. Elle lui apporte un soutien psychologique et de la guidance si nécessaire. Elle recherche avec elle des activités de loisirs pour développer son lien social et soutenir sa vie relationnelle. Nous construisons avec le (ou la) bénéficiaire et sa famille un projet de vie qui lui convient et nous l'accompagnons dans la mise en œuvre de ce projet personnel. Nous l'aidons, si souhaité, dans la recherche d'un travail ou de toute forme d'insertion professionnelle ou d'activités citoyennes. Nous accordons une importance particulière au choix du lieu de vie le mieux adapté à sa situation. Nous restons présents et attentifs lorsqu'il n'y a plus de famille auprès de la personne accompagnée.

Nos activités supplémentaires :

➤ **Le Répit**

Ces ateliers hebdomadaires proposent des activités adaptées ludiques et éducatives aux personnes disposant du statut administratif de Grande Dépendance octroyé par le service PHARE. La personne inscrite participe aux ateliers un jour par semaine selon la convention conclue, dans un groupe restreint avec un encadrement adapté, pour y bénéficier d'activités éducatives et ludiques, individuelles ou collectives selon les besoins. Les familles ont ainsi l'occasion de se consacrer un peu de temps. Nous veillons à favoriser par notre action éducative une transition vers une prise en charge collective satisfaisante et durable pour la personne.

Ces ateliers se déroulent en semaine de 9h30 à 16h. Les participants s'engagent à les fréquenter régulièrement toute l'année. Le tarif d'accueil est de 10€ par journée.

➤ **Le Service Loisirs**

Le Service Loisirs organise toute l'année des activités variées et adaptées ainsi que des journées de visites et d'excursion de manière à répondre aux envies de publics différents. L'horaire et les prix varient en fonction des activités proposées. Pour participer aux loisirs organisés par le SAPHAM, une convention d'accompagnement aux loisirs est signée pour l'année. Un forfait mensuel de 2,50 € est facturé, sauf si la personne souhaite également un accompagnement global de son projet de vie. Dans ce cas, la convention d'accompagnement à 10€ comprend l'accompagnement aux loisirs.

Le SAPHAM veille à proposer aussi bien des activités gratuites (promenades, ateliers dessin, danse, jeux, bricolage, musique, ...) que des activités payantes (un goûter, une soirée spaghetti...) et des sorties (cinéma, bowling, excursion...). Un programme trimestriel est envoyé aux personnes intéressées pour qu'elles s'inscrivent.

➤ **Les ateliers Zim et Zigo**

Ces ateliers sont destinés en priorité aux participants plus âgés ou ayant un besoin de soutien spécifique. Ces ateliers de loisirs et de lien social se déroulent de 9h30 à 16h. Le tarif d'accueil est de 10€ par journée et une inscription à l'année est demandée.